Collectivité Territoriale de Martinique

PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAB/CM
N°2026 - 270

Fort-de-France, 13 NOV. 2026

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République française

Objet : *Escalade des violences armées en Martinique : déclaration commune et demande de mesures exceptionnelles*

Monsieur le Président de la République,

La Martinique vit une épreuve d'une gravité inédite. Chaque jour ou presque, une vie y est fauchée par les armes à feu. Derrière cette réalité, il y a des familles brisées, des quartiers où l'on n'ose plus sortir et toute une population qui refuse que les réseaux criminels dictent sa vie quotidienne.

Face à cette situation, les élus et les forces vives de la Martinique se sont rassemblés le mardi 10 novembre 2026, toutes sensibilités confondues. De cette mobilisation est née une Déclaration commune, que je vous transmets par la présente. Une telle unanimité dit, mieux que tout commentaire, la gravité de ce que nous vivons.

Cette déclaration appelle l'État à assumer pleinement ses responsabilités et attend de vous, en votre qualité de chef de l'État, des décisions d'une ampleur exceptionnelle contre la circulation des armes et les réseaux de trafic. La Collectivité Territoriale de Martinique et les services de l'État ont d'ores et déjà construit des cadres d'action spécifiques, avec notamment le contrat territorial de prévention et de sécurité, et nous saluons l'engagement quotidien des forces de sécurité, de la justice et des secours. Mais l'existence de ces cadres ne constitue pas une réponse à la hauteur de la situation catastrophique que nous affrontons. Les moyens doivent être démultipliés et leur déploiement accéléré, avec des effets visibles. Au premier rang de ces mesures exceptionnelles figure la mise en place, de toute urgence et pour une durée de trois mois, d'un dispositif de type plan Vigipirate de lutte contre la drogue aux Antilles.

La Collectivité Territoriale de Martinique prendra également toute sa part et l'Assemblée de Martinique vient d'adopter, à l'unanimité, une cinquantaine d'actions en direction des familles et de la jeunesse. La prévention est notre engagement constant, mais elle ne protège malheureusement pas des balles. La sécurité des personnes relève de l'État, et de lui seul.

J'appelle solennellement votre attention sur un point crucial : le sentiment grandit, au sein de la population, d'être laissée seule face au danger. S'il n'est pas entendu, il nourrira les départs, l'asphyxie de notre économie et des dérives où chacun serait tenté d'assurer lui même sa protection. Seule une action publique déterminée, respectueuse du droit et perceptible dans la vie des habitants peut écarter ce risque.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE | Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@ctm.mq

Collectivité Territoriale de Martinique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C'est pourquoi je souhaite que nous puissions convenir, dans les meilleurs délais, d'une rencontre au plus haut niveau, consacrée au déploiement de ces mesures et au suivi des engagements de l'État. Les Martiniquaises et les Martiniquais ne demandent qu'une chose : pouvoir vivre sans peur. Il appartient à la République d'y répondre par des actes, à la mesure de l'épreuve que nous traversons.

Très respectueusement,
Lonnè epi respé,

Serge LETCHIMY
Président du Conseil Exécutif de Martinique

Copie à :

Sébastien LECORNU, Premier ministre,
Laurent NUÑEZ, Ministre de l'Intérieur et
Naïma MOUTCHOU, Ministre des Outre-mer

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE | Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@ctm.mq